

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	234 666		234 666	230 345	4 321	1. 88
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	234 666		234 666	230 345	4 321	1. 88
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	14 987		14 987	11 076	3 912	35. 32
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	137		137	703	566-	80. 48-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	15 125		15 125	11 778	3 346	28. 41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	249 791		249 791	242 124	7 667	3. 17

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau			7 749-		7 749	100. 00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	13 154		12 566		588	4. 68
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	14 154		5 817		8 336	143. 30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	154 076		168 443		14 367-	8. 53-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	79 070		65 574		13 496	20. 58
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	504 1 987		456 1 833		48 154	10. 53 8. 40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	235 637		236 306		669-	0. 28-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	249 791		242 124		7 667	3. 17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

235 637 236 306

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT-SEPT JUIN
A 9 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,**

S'est réuni l'actionnaire unique de la société dénommée EMGC, Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à MONT-SAINT-AIGNAN (76130), 30, rue Ernest Lesueur, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 829 519 297, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de l'associé unique.

Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, soit :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce) ;
- Le rapport sur la procédure de contrôle interne ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- L'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, agissant en qualité de Président de ladite assemblée, et d'associé unique.

QUORUM

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux actionnaires.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du rapport de gestion (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce), de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2°) Affectation des résultats 2024 ;

3°) Constatation de versements de dividendes ;

4°) Point sur les conventions réglementées ;

5°) Quitus au président ;

- Pouvoirs.

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence, les pouvoirs ;

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1 résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion des comptes, de l'inventaire et de l'annexe (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce), approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui font apparaître un résultat de 13 154 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

2 résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat de 13 154 euros.

L'assemblée générale décide également d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

3 résolution

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

4 résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial, constate l'absence de convention relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée

5 résolution

L'assemblée générale donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'année 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour :

- Modifier les statuts de la société conformément à l'application des résolutions ci-dessus.
- Effectuer toutes formalités relatives à l'application des résolutions ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président associé unique.

Copie certifiée conforme
le Président



